

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Du 10 novembre 2011

PRÉSENTS :

→ **Représentant l'autorité territoriale** : Monsieur Pierre ESTRADE (Bretteville sur Odon)

→ **Représentants de la Communauté d'Agglomération Caen la mer** :

Membres titulaires :

- Monsieur Jacques LELANDAIS (Hermanville)
- Madame Corinne FERET (Caen)

Membre suppléant :

- Monsieur Rémy POIRIER (Mathieu)

→ **Représentants du personnel** :

Membres titulaires :

- Madame Sylvie DUFOUR (CGT)
- Monsieur Bertrand FERET (CGT)
- Madame Dorothea BARITSCH (UNSA)
- Monsieur Erik CALVET (SUD)
- Monsieur Steve ECOLASSE (CFDT)

Membres suppléants :

- Monsieur David POCHOLLE (SUD)
- Monsieur Didier OBLIN (UNSA)
- Madame Christine CALTEAU (CGT)
- Monsieur Patrick CHAMBORD (CFDT)

Messieurs Gérard FOURQUET, directeur général des services, Pascal PATRY, directeur des ressources humaines et Serge ETAVE, direction des ressources humaines.

Experts :

L'ordre du jour était le suivant :

1. Avis sur le réaménagement des horaires d'ouverture des déchèteries
2. Avis sur les guides de fonctionnement des bâtiments Neptune et Rémy.
3. Avis changement d'horaires MNS piscine d'Hérouville St Clair

4. Questions diverses.

Monsieur ESTRADÉ ouvre la séance à 14 h 10. **David Pocholle** se porte volontaire pour assurer les fonctions de secrétaire adjoint.

1 – Avis sur le réaménagement des horaires d'ouverture des déchèteries.

Expert : commente le document support. Suite à 3 constats (augmentation de la fréquentation de 30 % des déchèteries depuis 2007, faible fréquentation entre 12 h 00 et 13 h 30 et écart de fréquentation important entre l'été et l'hiver), il semble opportun d'adapter les horaires des déchèteries afin de mieux répondre aux besoins des usagers et d'améliorer l'organisation.

SUD : en l'absence de fiches horaires individuelles, il sera difficile d'apprécier les temps de repos.

Page 15, la plage du lundi matin, dans la situation actuelle, a disparu.

Comment ont été fixées les 12 minutes ? Pourquoi pas 13 ou 15 ?

De 12 h 00 à 14 h 00, les agents ne travaillent pas. Ont-ils le droit de garder leurs vêtements de travail durant ces 2 h 00 ?

Experte : 12 mn par jour durant 5 jours représentent 1 h 00 qui est un chiffre rond.

Les plages du lundi matin et vendredi soir destinées à l'enlèvement des dépôts ont été supprimées car dans les faits elles n'étaient pas ou peu affectées à cela dans la mesure où les dépôts ne se produisent pas que ces jours là. L'uniformisation des horaires permet de simplifier en uniformisant la semaine, ce qui permet aux remplaçants de mieux les intégrer.

SUD : le créneau 12 h 00 - 14 h 00 est-il du temps de repos ? Il y a écrit dans le document support que ce créneau n'est pas travaillé le samedi, ce que ne confirme pas le tableau.

Experte : toutes les propositions ont été étudiées indépendamment les unes des autres et chaque tableau aborde une seule thématique à la fois. Ainsi, pour la fermeture du midi il est proposé de la raccourcir d'une ½ h soit de 12 h 00 à 13 h 30.

SUD : que font les agents pendant ce laps de temps ? On a du mal à apprécier les rythmes de travail individuels.

Experte : les agents sont libérés à 12 h 00.

Président : p 18 et 19 se trouve le récapitulatif des propositions.

Représentante de CLM : les plannings annuels annexés indiquent les cycles de travail.

SUD : à la semaine 21 il est mentionné 41 h 00. Tous les agents ne travailleront pas 41 h 00 cette semaine là.

Experte : ils travailleront 41 h 00 étalées sur 5 jours. Les jours de repos varient selon les semaines.

SUD : ces repos n'apparaissant pas, il est difficile d'évaluer les cycles de travail.

Expert : les propositions sont à l'avantage des agents.

SUD : peut être mais les documents ne permettent pas de le vérifier. Les semaines de 41 h 00 soulèvent le problème de la pénibilité.

Président : cela peut être soulevé mais la vraie question est de savoir s'il est possible de dégager des cycles de travail.

Experte : les agents travaillent 3 semaines consécutives de 41 h 00 puis une semaine de 33 h 00.

SUD : comment a été constitué le groupe de travail composé de 3 gardiens ?

Experte : 3 gardiens ont souhaité participer à ce groupe et leurs collègues ont approuvé leur demande.

Président : d'autres agents ont-ils souhaité rejoindre le groupe de travail une fois celui-ci constitué ?

Experte : non.

SUD : tous les agents ne travaillent pas le même nombre d'heures hebdomadaires.

Experte : si mais pas nécessairement les mêmes semaines et les jours de repos peuvent être différents parce qu'il y a un roulement. Le planning fourni est un planning type pour un agent.

UNSA : il est compréhensible que les agents ne puissent pas être en repos en même temps. Il fallait

fournir un planning pour tous les agents au moins sur un même site.

SUD : une déchetterie est ouverte le dimanche.

Experte : le dimanche n'entre pas dans les cycles de travail.

SUD : cela veut dire que le nombre d'heures de travail hebdomadaires peut être plus élevé que ce qu'indiquent les documents supports. Quel est le rythme de travail des vacataires ou des contractuels ?

Expert : ne pense pas que le rythme de travail soit plus accidentogène qu'ailleurs. Le service restera vigilant.

Représentant de CLM : la rénovation de la déchetterie d'Hermanville par CLM a divisé les risques d'accident par 100. Plus que le personnel, ce sont surtout les usagers qu'il faut surveiller. Les agents s'y emploient.

Experte : les samedis étant très fréquentés, ce seraient 3 agents (au lieu de 2 les autres jours) qui surveilleraient et conseilleraient les usagers.

Président : les membres du CTP disposent-ils de suffisamment d'éléments pour comprendre la proposition de fonctionnement des déchetteries pour émettre un avis ou faut-il compléter ce dossier et le reporter au prochain CTP ?

SUD : il ne s'agit pas de remettre en cause ce dossier, il s'agit de poser clairement les choses. SUD demande le report.

CGT : demande également le report.

Président : ce dossier est reporté au prochain CTP.

2 – Avis sur les guides de fonctionnement des bâtiments Neptune et Rémy.

DGS : commente le guide de fonctionnement de Neptune.

CGT : Il est contradictoire de lire qu'un accueil est assuré durant les heures de midi et que le bâtiment est ouvert au public de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

DGS : il n'y a pas d'ouverture le midi, il y a donc lieu de supprimer la 3^{ème} phrase après « Accueil ».

SUD : il est indiqué où les pauses ne doivent pas se faire. Où sont elles alors autorisées ?

DGS : à la salle de restauration. C'est écrit un peu plus bas.

SUD : estime que l'accueil de Neptune a été un peu sacrifié. Une pause autour du distributeur est un moment d'échanges et de convivialité.

CGT : c'est aussi une source de bruit, gênante pour l'accueil.

DGS : personne ne remet en cause l'aspect convivial de la pause café et il est sans doute plus confortable de la prendre à la salle de restauration.

CGT : de toute façon, l'aménagement de l'accueil n'incite plus à boire son café sur place.

DGS : la pause café peut donner une mauvaise image aux visiteurs extérieurs.

CGT : les déménagements ont coûté plus de 500 000 € et les conditions de travail des agents de Rémy se sont dégradées. Le CHS n'a pas encore visité les locaux de Rémy. Cet argent aurait été mieux utilisé en revalorisation du RI de la catégorie C, lequel n'a été augmenté ni en 2010 ni en 2011.

Président : ces remarques sont sans lien avec le sujet à l'ordre du jour.

CGT : les conditions de travail sont du ressort du CTP.

CGT : les « ateliers gâteaux » existent-ils encore ? Il serait anormal que se soit le cas car on interdit aux agents de manger dans les bureaux.

Président : transmettra à Philippe DURON les remarques de la CGT sur les déménagements et ne trouve pas que les conditions de travail des agents de Rémy se soient dégradées.

DGS : va s'informer sur les « ateliers gâteaux » qu'il croyait disparus.

Président : donne la parole à l'experte du bâtiment Rémy.

Experte : le passage de 40 à 90 agents travaillant au siège de CLM a rendu pertinent la rédaction d'un guide de fonctionnement du bâtiment pour faciliter la vie au quotidien. Ce guide donne aux agents des informations pratiques sur différentes thématiques. CLM loue 3 salles de réunions à proximité du siège de Rémy, dans le bâtiment occupé par l'UGAP. Elle donne lecture d'une note sur leur utilisation. L'annuaire joint n'est pas à jour.

CGT : contrairement à Rémy, il n'y avait pas de parking à République mais certains privilégiés pouvaient stationner dans la cour près du tribunal ou dans le parking souterrain. Le nombre de places de stationnement pour le personnel sur le parking de Rémy est réduit et il n'y a pas de places disponibles aux alentours de Rémy.

DGS : il y a toujours de la place sur les contres allées de l'autre côté de la route.

CGT : cela n'est pas vrai. La CGT invitera le DGS à venir le constater. Il est difficile de sortir du parking à cause des voitures stationnées le long de la voie à proximité. D'autres stationnent sur le trottoir. Dans ces conditions, elle déclare qu'elle utilisera les places de parking visiteurs.

SUD : sera-t-il possible d'obtenir le document définitif ?

Experte : le guide sera toujours modifié pour mise à jour.

SUD : oui mais peu importe. Au moins obtenir l'annuaire.

Experte : ce document sera sur le serveur Z.

SUD et CGT : les syndicats n'ont pas accès à ce serveur.

CGT : quid des panneaux d'affichage syndicaux ? Il n'y en a pas un par syndicat. A la page 12 « informations affichage », le nom de Serge ETAVE apparaît. C'est donc lui qui se charge de l'information des syndicats ?

DRH : « référent » conviendrait peut être mieux.

SUD : pour l'utilisation des véhicules de service, que se passe t il en cas de panne du distributeur de clés ?

Experte : il doit être possible de passer en mode manuel. Il existe aussi un double des clés.

CGT : les plans des locaux ne sont pas tout à fait à jour.

Experte : oui, ils seront mis à jour.

DGS : un décompte précis des dépenses sera fait dès la fin des travaux et communiqué. La situation de République en centre ville était agréable. Le futur hôtel d'agglomération sur les rives de l'orne permettra de retrouver cela, avec les avantages d'un bâtiment neuf et confortable.

Président : libère l'experte. Il y a 2 avis à donner, 1 sur Neptune et 1 sur Rémy.

Les représentants du personnel demandent une suspension de séance accordée par le président. Ils quittent la salle puis la réintègrent.

CGT : pour Neptune, les représentants du personnel souhaitent voter sur un document modifié, c'est-à-dire sans mention de l'ouverture du site le midi.

Président : il a été acté de l'enlever.

CGT : certes mais les représentants du personnel ne voteront que sur le document modifié.

Président : le vote est donc reporté et se fera sur le guide modifié, c'est-à-dire sans la phrase « elles assurent l'accueil pendant les heures de midi ».

Propose de voter sur le guide de fonctionnement REMY :

Représentants du personnel : 5 voix contre (2 CGT, 1 UNSA, 1 SUD).
Représentants de CLM : 3 voix pour.
Avis défavorable

3 – Avis changement d'horaires MNS piscine d'Hérouville St Clair :

Président : les anciens horaires des MNS ont été joints au dossier comme cela était convenu lors du CTP du 19 oct et les quelques erreurs commises sur les nouveaux horaires ont été rectifiées.

SUD : cela permet d'avoir une bien meilleure vision du dossier.

Président : propose de passer au vote.

Représentants du personnel : 5 voix pour (2 CGT, 1 UNSA, 1 SUD).
--

Représentants de CLM : 3 voix pour.
Avis favorable à l'unanimité

4 – Questions diverses :

A) Président : les horaires d'ouverture de la bibliothèque d'HSC pour la journée « portes ouvertes » du 1^{er} octobre 2011 ont respecté les règles légales en matière de temps de travail.

SUD : SUD informe qu'une autre ouverture exceptionnelle est prévue, toujours à la bibliothèque d'HSC. L'exceptionnel devient récurrent.

Président : vérification sera faite.

B) SUD : le président DURON a envoyé un courrier aux membres du CTP pour expliquer pourquoi il ne suivait pas l'avis de celui-ci sur 2 sujets et notamment sur les modalités d'analyse des évolutions professionnelles. SUD aimerait avoir communication du document explicitant ces modalités.

Président : la version modifiée sera envoyé aux membres du CTP.

CGT : comment se fait il que ce document ait été envoyé dès le lendemain aux chefs de service ?

DRH : le CTP initial a été reculé d'une semaine à la demande de certaines organisations syndicales mais le début de la procédure d'évaluation ne pouvait pas être décalé, compte tenu d'un planning vraiment serré.

CGT : les 3 ans minimum entre 2 avancements et promotions ne devaient plus exister.

DRH : ces 3 ans s'appliquent uniquement pour les promotions.

SUD : quid de la procédure si les décrets prévus remettant en cause certains cadres d'emplois, sortent ?

DRH : il y aura une CAP spécifique après celles du 26 janvier 2012.

C) SUD : suite à la réunion de ce matin sur les recrutements à la bibliothèque de Caen, il a été dit que la directrice n'était pas habilitée à communiquer sur la préfiguration organisationnelle des postes de la future BMVR. Des informations pourraient être faites régulièrement.

Président : n'a pas participé à cette réunion et va se renseigner.

D) SUD : quid de l'agenda social sur le RI de la catégorie C ?

DRH : Corinne FERET vient de fixer une date d'agenda social pour le 29 novembre à 14 h 30. L'ordre du jour n'est pas connu.

CGT : l'harmonisation de la ville sur CLM n'interdisait pas d'augmenter le RI des agents de CLM.

E) SUD : aimerait obtenir le calendrier des instances paritaires 2012.

Président : il est en cours de réalisation.

F) UNSA : Qu'en est-il de l'accès des sections syndicales au serveur Z ?

DRH : ce point a été vu lors d'une réunion OS / RH. La DRH a ensuite questionné les sections via la messagerie et toutes n'ont pas répondu. Ce dossier doit être repris.

La séance a été levée à 16 h 45.

Le secrétaire,

Le secrétaire adjoint,

Le président,

Serge ETAVE

David POCHOLLE

Pierre ESTRADE